



Sans lycée en terminale à cause de l'administration, que faire

Par Ylo

Bonjour,

Je vous écris afin de savoir s'il existe un moyen même juridique pour que ma s?ur ne se retrouve pas dans une situation de déscolarisation à la rentrée.

Il y a deux mois, nous avons réalisé une demande de changement d'établissement scolaire pour elle.

Son ancien établissement a commis une erreur en faisant parvenir son dossier au nouvel établissement. Elle était inscrite en première au lieu de terminale pour la rentrée prochaine.

Nous leur avons fait remonter le problème ainsi qu'au rectorat. Suite à leurs réponses nous avons refait un dossier. Hors, il se trouve que désormais elle se voit refusée dans l'établissement scolaire qui devait l'accueillir à la rentrée. La voilà sans lycée.

Savez - vous s'il y a quelque chose que je puisse faire ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre soeur est mineure ou majeure ?

Est-ce un établissement public ou privé ?

Par Ylo

Elle est mineure, et il s'agit de deux établissements publics

Par yapasdequoi

Ce sont vos parents qui doivent faire les démarches pour elle.

L'ancien établissement doit la garder.

Par Ylo

Sauf qu'elle souhaite changer de lycée pour se rapprocher géographiquement de chez nous. Les démarches ont déjà été faites mais suite à une erreur de l'ancien lycée, elle était inscrite dans le nouveau en première et non pas terminale.

Et à présent le nouveau lycée n'a plus de places pour elle

Par yapasdequoi

C'est quand même bizarre de poser ces questions en juillet pour la rentrée de septembre.

Quel est l'historique exactement de vos démarches ?